

Demande d'ajournement de retraite – prestations de vieillesse

Employeur _____ Lieu/Canton _____
N° d'entreprise _____ Plan _____
 indépendant employé

Identité de la personne assurée

Nom _____ Prénom _____
Rue/N° _____ NPA/Lieu _____
Date de naissance _____ N° d'ass. sociale _____
Téléphone (pendant la journée) _____ E-mail _____

Sexe

féminin masculin

Langue

allemand français italien

Etat civil

célibataire marié(e) depuis _____ divorcé(e) depuis _____ veuf/veuve
 partenariat enregistré depuis _____
 partenariat dissous judiciairement depuis _____ par décès depuis _____

Remarques

- La personne assurée a la possibilité d'ajourner le versement des prestations de vieillesse au-delà de l'âge ordinaire de la retraite, au maximum jusqu'à l'âge de 70 ans. L'ajournement n'est possible que si l'activité professionnelle est poursuivie. Si l'activité professionnelle prend fin, la demande de retraite doit être déposée en même temps.
- L'obligation de cotiser prend fin lorsque l'âge ordinaire de la retraite est atteint. La poursuite du paiement des cotisations est possible sur demande. Dans ce cas, le rapport de financement entre les cotisations de l'employeur et celles de l'employé est poursuivie.
- **La retraite effective doit être demandée au plus tard trois mois avant la date prévue du départ à la retraite au moyen du formulaire prévu à cet effet «Demande de retraite – prestations de vieillesse» et de ses annexes.**
- Si, en cas de report de la retraite, la date souhaitée ne se situe pas à plus de 6 mois dans l'avenir, la retraite peut être demandée directement au moyen du formulaire prévu à cet effet (veuillez tenir compte du délai de déclaration de 3 mois pour le retrait du capital).
- Vous trouverez d'autres dispositions dans le règlement des prestations ainsi que dans la fiche d'information sur la retraite.

Ajournement de la retraite

- Retraite ajournée souhaitée, mais date de retraite encore inconnue
(Possible au maximum jusqu'à 70 ans)
- Retraite ajournée souhaitée jusqu'au _____
(La date de la retraite est déjà connue)

Paiement des cotisations pendant l'ajournement

- Pas de paiement de cotisation supplémentaire souhaité
(L'avoir de vieillesse disponible continue à être rémunéré)
- Je souhaite continuer à verser des cotisations
(Cotisations d'épargne et frais administratifs ; les cotisations pour les prestations de risque sont supprimées)

Lieu/date _____

Signatures

Personne assurée

Employeur

Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37
Case postale 319
3000 Berne 14

Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37
Case postale 319
3000 Berne 14